

Vos Représentants ANAAFA
BUREAU 2010

PRÉSIDENT



ALAIN BENSOUSSAN
Avocat au Barreau de Paris

VICE - PRÉSIDENT



PIERRE RIVIÈRE-SACAZE
Avocat au Barreau de Toulouse

VICE - PRÉSIDENT



CHRISTOPHE THÉVENET
Avocat au Barreau de Paris

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



MAURICE DUMAS-LAIROLLE
Avocat au Barreau de Grasse

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT



KATY CISSÉ
Avocat au Barreau de Pontoise



ANAAFA

TRÉSORIER



BÂTONNIER PIERRE DESFARGES
Avocat au Barreau de Limoges

TRÉSORIER ADJOINT



MARGUERITE TIBERGHIE
Avocat au Barreau de Lille

AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Bâtonnier **Bertrand Becker**, **Bruno Chabadel**, **Xavier Delcros**,
Bâtonnier **Bertrand Gasse** (Président d'Honneur), Bâtonnier **Michel Helvas**,
Jean-Michel Hocquard, **Valérie Maintrieu-Frantz**, Bâtonnier **Gérard Sabater** (Président d'Honneur).

CHARGÉS DE MISSION

Bâtonnier **Jean-Paul Bayle**, **Jean-Pierre Cordelier** (Président d'Honneur), **Pierre Cousi**,
Michel Dalmas (Président d'Honneur), **Jacques Epinat**.

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX ET MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR :
www.anaafa.fr, menu « l'ANAAFA c'est quoi ? », rubrique « Le Conseil d'Administration ».



POUR UNE ANAAFA 2.0

Aujourd'hui support de la Profession, je crois en une Association demain plate-forme de la Communauté Avocat.

Chacun sait, reconnaît désormais la puissance des nouveaux outils et canaux de communication. S'ils servent à performer les usages et rapports, l'ANAAFA entend non plus en être un simple utilisateur et autre promoteur mais bien l'interprète progressiste.

Cela bien entendu pour servir mieux encore notre relation à Vous, Chers Adhérents, mais aussi aux Institutions et la Profession dans son entier.

Je tiens à saluer le travail remarquable de mon prédécesseur et ami Bertrand Gasse ; à remercier chaleureusement son Secrétaire Général Bertrand Becker, son Trésorier Pierre Rivière-Sacaze pour leurs missions accomplies et l'ensemble des membres du Bureau qui ont tous œuvré à défendre les force, place et valeurs de notre Association.

Je souhaite, grâce à leur précieux soutien, poursuivre la route entreprise dans la continuité des axes dessinés par le Président Gasse.

Disponible, je m'engage personnellement à l'être, auprès de chacun de vous.

Défenseur, je promets de servir au mieux vos intérêts.

Attentif, j'appelle enfin à vos suggestions afin de travailler, ensemble à l'amélioration de notre partenariat.

Alain Bensoussan
Président



STRATÉGIE ALTERNATIVE

Impôt sur le revenu ou sur les sociétés : derrière ce choix c'est une méthode de gestion que chaque avocat construit pour son cabinet.

Les réformes nombreuses et profondes en matière de prélèvements obligatoires, trompent les positions et fragilisent l'action.

Se concentrer à nouveau à élaborer une réflexion sur la question du choix IR/IS est nécessairement une de nos prérogatives. Le rapport aux chiffres visant une approche sinon avertie, objective, nous avons essayé de la clarifier et de la rendre accessible par des simulations.

Enfin, si l'on s'intéresse à la relation entre l'ANAAFA et les avocats, les changements de structure entraînent souvent un questionnement quant à la continuité de l'adhésion. Or la question n'est peut-être déjà plus, l'institution prochaine de l'EIRL amenant des possibilités nouvelles. Un projet d'autant plus intéressant, que la prédominance nouvelle qu'il induit pourrait amener l'ANAAFA à s'adapter pour délivrer ses prestations classiques.

Alain Bensoussan
Président



L'ASSOCIATION D'AVOCATS : UN « NOUVEAU » BUSINESS MODÈLE ?

Souple et adaptable sont deux des conditions essentielles pour toute entreprise qui souhaite s'inscrire dans la compétitivité du 21^{ème} siècle.

Le cabinet d'avocats comme en témoignent les structures anglo-saxonnes ne fait pas exception à la règle. Les avocats français ne l'ignorent pas et c'est avec détermination qu'ils cherchent les structures susceptibles d'abriter, d'optimiser voire maximiser leur développement.

Celles-ci ne sont certainement pas uniques, et pour cause les types de groupements se sont multipliés accompagnés d'une surenchère de textes... et éclipsant l'une d'entre elles pourtant parfaitement adaptée : l'association. Pionnière en son genre, elle réunit ces qualités de flexibilité et d'adaptabilité qu'exigent des marchés en perpétuelle évolution et une concurrence féroce.

Aussi et comme le montrent les constructions récentes de cabinets d'avocats, l'association peut être un format performant dans une dimension nationale sinon internationale. Reste à inviter les autres professions à nous imiter et pourquoi pas, ouvrir l'association en « Open Source » ?



Le RÉSEAU multigénérationnel AVOCAT pour une profession CONNECTÉE

A lors que la Profession, inquiète, protège son périmètre, débat son organisation et pense à en réviser l'accès, les générations se bousculent prêtes à entrer... moins à sortir. Or, le véritable défi n'est pas celui d'une cohabitation de compromis mais bien l'union de forces complémentaires.

Les anciens ont la sagesse, les plus jeunes l'agilité ; les premiers construisent par l'analyse, projettent par étapes. Structurés, ils visent le long terme, tandis que les seconds cliquent et zappent à l'instinct, génération de l'instant ils font et sont l'action.

Le rajeunissement de la Profession aura des conséquences sur la vision même du cabinet, de l'avocat et des outils qui l'accompagnent. Cette nouvelle génération vit sinon fait le mouvement permanent des technologies de communication dont, Internet, RPVA, tablettes PC et autres smartphones ne sont que des prémices.

Aux anciens de transmettre les valeurs de la Profession, aux plus jeunes d'apporter modernité et technologie, à nous tous d'unir nos forces et faire de la Profession d'avocat un modèle de compétitivité.



Le **24 JUIN 2011**
REFUSEZ
La
FRACTURE
DIGITALE



Notre métier a changé. Son exercice change. Classique ou moderne il nécessite la maîtrise des technologies nouvelles.

Or chacun d'entre nous, sait-il mesurer les enjeux technologiques ? Assimiler leur portée pour établir des choix opérationnels adaptés à son cabinet ?

La révolution du tout numérique est l'un des challenges de l'entreprise. Le cabinet d'avocats est une entreprise. Sa pérennité dépendra de sa capacité d'intégration, ses performances de sa conscience et sa maîtrise des nouveaux outils.

ANAAFATECH[©] est notre solution. Un événement unique et exclusivement technologique dédié à la seule Profession avocat.

Voilà l'instrument **ANAAFATECH[©]** : la technologie au service de la Profession. Une technologie pour chacun d'entre nous, une technologie maîtrisée, afin que nous soyons avocat pleinement sans fracture digitale.

Exerçons notre métier avec une meilleure productivité.

Participons à **ANAAFATECH[©]** et maîtrisons notre avenir.



SOYONS AGILES !

Il y a un an, je vous promettais une ANAAFA 2.0, une ANAAFA plate-forme de la Communauté Avocat. Aujourd'hui je suis heureux de présider une ANAAFA agile et compétitive.

Au terme d'une année de présidence, je suis fier de notre Association, reconnaissant de la fidélité de ceux qui la dirigent et l'orientent, de l'implication de ceux qui la font vivre, la vivent et l'impulsent au quotidien.

Le programme de cette année est axé sur :

- le 1^{er} workshop des technologies nouvelles du cabinet d'avocat, **ANAAFATECH**[®], le 24 juin prochain à Paris qui permettra à chacun de nous de traverser la révolution du « tout numérique » en s'assurant la maîtrise des nouveaux outils ;

- **LESFORMATIQUES** ANAAFA, présentées dans ce numéro de « Maître » : 23 formations informatiques dédiées aux seniors qui leur apportent les enseignements appropriés qui contribueront à la mise à jour de leurs connaissances et de leur maîtrise des flux d'information.

L'ANAAFA est le partenaire de chaque cabinet dans le respect de notre déontologie et de nos idéaux.



LA DÉONTOLOGIE DE L'ÉLECTRONIQUE POUR ANTICIPER LES CONSÉQUENCES DE L'AUTOMATISATION

Plus de perspectives, plus de champs, plus de performance et cela plus vite, si l'électronique incite à toujours plus, elle invite aussi à plus de risques, plus d'erreurs.

Veiller à se protéger d'une « e-faute », subie ou pas, c'est définir et encadrer un code déontologique de l'électronique.

Comment profiter des nouvelles technologies tout en conservant leur contrôle ? Comment exercer avec les nouveaux outils tout en maîtrisant leurs contours ? Comment pratiquer notre métier d'avocat face à l'automatisation tout en respectant notre éthique ?

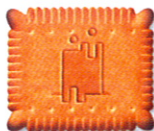
Autant de questions sur lesquelles nous vous invitons à travailler ensemble lors de la Convention Préparatoire que nous tiendrons le 24 juin prochain dans le cadre d'ANAAFATECH et déclinons avec un collège de magistrats, avocats et professeurs sur deux tables rondes et six conférences sur le thème « la Déontologie de l'électronique » :

L'électronique, un statut particulier : déontologie générale ou spéciale ?

- Les échanges électroniques avec le client
- La procédure électronique et la déontologie
- La confidentialité des échanges électroniques

Les procédures électroniques : civiles, commerciales et pénales.

- La preuve électronique
- La vidéosurveillance
- L'égalité des armes électroniques





ANAAFATECH

PARCE QUE LA **RÉVOLUTION**
DU TOUT **NUMÉRIQUE**
EST NOTRE **CHALLENGE**
À TOUS !

Ce 24 juin, l'ANAAFA, support technique historique de la Profession, tiendra le premier workshop des technologies nouvelles du cabinet d'avocats. Un rendez-vous unique qui s'inscrit dans cette même volonté d'optimiser la gestion de nos cabinets.

Cette première édition d'ANAAFATECH sera déclinée autour de 4 grandes thématiques : Cloud Computing, Gestion Électronique Documentaire, logiciels de gestion et management, sécurité numérique. 4 temps représentés par 13 acteurs des nouvelles technologies, tous présents pour vous proposer leurs solutions et répondre à vos attentes. La journée se découpera en 16 ateliers-conférences de 45 minutes avec la présence et intervention d'avocats utilisateurs. Enfin chacune de ces solutions sera disponible in situ à des tarifs exclusifs.

ANAAFATECH est un formidable outil permettant aux avocats de mesurer et maîtriser les enjeux technologiques pour leur cabinet, évaluer et accroître leurs performances et disposer d'une plate-forme techno, pour établir les meilleurs choix opérationnels.

Une solution, pour nous tous.

S'INSCRIRE C'EST REFUSER LA FRACTURE DIGITALE
www.anaafatech.fr – contact@anaafatech.fr



Jeune avocat : **80 € HT** (95,68 € TTC)
Avocat adhérent ANAAFA : **120 € HT** (143,52 € TTC)
Avocat non adhérent : **160 € HT** (191,36 € TTC)

COORDINATION - COMMUNICATION
Valentine Becker – Directeur Communication
COMMERCIALISATION
Stéphane Bey – Directeur Commercial
RÉGIE PUBLICITAIRE
LEXposia – www.lexposia.com

PARTENAIRE OFFICIEL



PARTENAIRES MÉDIA

Les Echos

Le Point



Merci

À l'occasion de mon dernier éditorial, je tiens à remercier chaleureusement du travail entrepris, l'ensemble du Bureau, le Conseil d'Administration, l'Administration fiscale qui a été d'un apport important à chaque Conseil d'Administration ainsi que tous les membres du personnel, sans oublier nos adhérents.

J'ai été entouré pendant deux ans de personnes extraordinaires, qui ont des compétences, une générosité et un grand sens de l'engagement et sans lesquelles je n'aurais pas pu mener le projet qui m'a tenu à cœur : faire de l'Association une entreprise tout en maintenant son caractère institutionnel ancré dans la profession d'avocat.

La première édition d'ANAAFATECH conjuguée avec le premier forum de la déontologie de l'électronique sont une illustration de cette combinaison.

J'aurais souhaité que ce mandat dure plus longtemps, mais il faut passer le témoin.

Merci à vous toutes et tous pour ces deux années de bonheur,

je vous dis à très bientôt dans les octets...

Alain Bensoussan